

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elyane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPQUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 31      Représentés : 1      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : tourisme - participation financière 2026 - maison du tourisme du livradois-forez

**TOURISME - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2026 - MAISON DU  
TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ**

- **VU** la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 17/12/2024 approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre la CCEDA et la Maison du Tourisme (MDT) du Livradois-Forez ;
- **VU** la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 04/03/2025 relative à l'approbation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la CCEDA et la MDT ;
- **VU** la convention de mise à disposition des locaux entre la MDT et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (renouvelée en 2025 pour l'occupation 2026 de l'emplacement) ;

Madame la Présidente rappelle que la convention d'objectifs et de moyens en vigueur avec la Maison de Tourisme du Livradois-Forez et la CCEDA a été renouvelée pour 3 ans, à compter du 01/01/2025.

Elle ajoute également qu'un Point d'Information Touristique a été mis en place en juin 2025 au sein des locaux du musée départemental de la Céramique à Lezoux, ce point d'accueil et d'information est installé à l'entrée du musée et permet une identification immédiate ; les temps de présence de l'agent MDT ont notamment été élargis sur la période estivale du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre (2 jours par semaine). La convention de mise à disposition de locaux entre la MDT et le CD 63 a d'ailleurs été renouvelée pour l'année 2026.

En conséquence, il convient de valider le montant de la participation 2026 de la CCEDA à la MDT selon l'article 18 de la convention MDT/CCEDA :

**ARTICLE 18 : PARTICIPATION FINANCIERE**

La participation financière de la communauté de communes à la Maison du tourisme se décompose de la façon suivante :

	2025	2026	2027
<b>Part forfaitaire</b>	88 946, 43 €	91 615 €	94 363 €
<b>Contribution spécifique</b> - SADI (co-financement Leader) - Destination grand air - Aménagement des bureaux - Autre (Remboursement, mise à disposition de locaux CD63 à titre onéreux)	3 375 €  4 000€	3 375 €  4000€	3 375 €
<b>MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION ANNUELLE</b>	<b>96 321,43 €</b>	<b>98 990 €</b>	<b>97 738 €</b>

Pour l'année 2026, le montant de la participation financière de la CCEDA s'élève à 98 990€ (incluant le montant de la redevance annuelle pour la mise à disposition d'un emplacement au sein du musée départemental de la céramique).

Ceci exposé, Madame la Présidente propose :

- **D'APPROUVER** le versement de la contribution 2026 à la MDT à hauteur de 98 990€,
- **DE L'AUTORISER** à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens MDT/CCEDA de manière à actualiser le montant de la participation 2026 conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** ce montant au BP 2026 / Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à :

- **25 POUR**
- **3 CONTRE**
- **4 ABSTENTIONS**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente



**AR Prefecture**

063-246301097-20251216-20251216\_26-DE  
Reçu le 18/12/2025

**CCEDA**  
CC 16/12/2025  
(26)